



La FERC-CGT et l'UGFF-CGT s'adressent au Ministre de l'Intérieur : présence de policiers municipaux armés dans les écoles de la ville de Nice

vendredi 14 avril 2017, par [Bariaud](#)



Montreuil, le 11 avril 2017

Monsieur Matthias FEKL
Ministre de l'Intérieur
1, Place Beauvau
75008 PARIS

Objet : Présence de policiers municipaux armés dans les écoles de la ville de Nice.

Monsieur le Ministre,

Le conseil municipal de Nice a voté le 23 janvier dernier l'embauche de 130 policiers municipaux qui seront être affectés, en arme, à l'intérieur des enceintes des écoles de la ville de Nice et ce dès la rentrée 2017.

Si nous sommes bien sûr conscients de la nécessité d'assurer la sécurité des enfants et de leurs parents, aux abords des écoles et sur la voie publique, surtout dans une ville lourdement marquée par les attentats, nous considérons surtout que cette décision de la municipalité de Nice est totalement disproportionnée de la réalité et ne fait qu'exploiter les craintes légitimes de la population sans apporter la réponse mesurée, efficace et professionnelle qui doit relever des services de l'État.

Pour la CGT, cette situation est intolérable. Dès l'annonce de cette mesure lors d'un comité technique municipal, nos syndicats de la CGT Nice Métropole Côte d'Azur et CGT Éduc'action des Alpes Maritimes, relayés par l'Union départementale, se sont insurgés face à cette décision et ont travaillé à une mobilisation la plus large possible de tous les acteurs de l'École (professionnels, usagers et parents d'élèves...).

Des discussions ont été amorcées avec les services académiques et la Préfecture afin d'obtenir une position officielle de l'État. Pour le moment, nous considérons que les réactions de ces services, qui refusent de répondre en réunions institutionnelles sur la question, ne sont pas à la hauteur des enjeux. Pourtant, votre ministère indique dans la Lettre de l'Éducation du 30 janvier dernier « qu'il ne peut y avoir présence d'un policier municipal au sein d'une école sans demande et autorisation de la direction-trice et qu'il n'est pas possible d'y faire entrer des personnes armées ».

Monsieur le Ministre,

Le conseil municipal de Nice a voté le 23 janvier dernier l'embauche de 130 policiers municipaux qui seront être affectés, en arme, à l'intérieur des enceintes des écoles de la ville de Nice et ce dès la rentrée 2017.

Si nous sommes bien sûrs conscients de la nécessité d'assurer la sécurité des enfants et de leurs parents, aux abords des écoles et sur la voie publique, surtout dans une ville lourdement marquée par les attentats, nous considérons surtout que cette décision de la municipalité de Nice est totalement déconnectée de la réalité et ne fait qu'exploiter les craintes légitimes de la population sans apporter la réaction mesurée, efficace et professionnelle qui doit relever des services de l'État.

Pour la CGT, cette situation est intolérable. Dès l'annonce de cette mesure lors d'un comité technique municipal, nos syndicats de la CGT Nice Métropole Côte d'Azur et CGT Educ'action des Alpes Maritimes, relayés par l'Union départementale, se sont insurgés face à cette décision et ont travaillé à une mobilisation la plus large possible de tous les acteurs de l'École (professionnels, usagers et parents d'élèves...).

Des discussions ont été amorcées avec les services académiques et la Préfecture afin d'obtenir une position officielle de l'État. Pour le moment, nous considérons que les réactions de ces services, qui refusent de répondre en réunions institutionnelles sur la question, ne sont pas à la hauteur des enjeux. Pourtant, votre ministère indique dans la Lettre de l'Éducation du 30 janvier dernier « qu'il ne peut y avoir présence d'un policier municipal au sein d'une école sans demande et autorisation du/de la directeur-trice et qu'il n'est pas possible d'y faire entrer des personnes armées ».

Nous souhaitons donc désormais que les services de l'État placés sous votre autorité écartent fermement et publiquement l'idée que des policiers municipaux armés puissent intervenir à l'intérieur-même des établissements scolaires. Cette position est désormais indispensable afin de mettre fin à des semaines d'errance et des affirmations farfelues provenant de Christian Estrosi qui se permet de réinventer la Constitution pour y inclure l'implantation de policier-ères dans les écoles afin de combattre DAESH. Une telle décision, si elle devait être validée et mise en pratique, constituerait une rupture dans le pacte républicain d'occupation des locaux et un danger majeur pour la sécurité des élèves et des personnels.

La CGT combat et combattra fermement toute politique démagogique qui ne relève pas de la sécurité publique, mais davantage d'une volonté sécuritaire jouant sur les peurs et les amalgames. En conséquence, nous vous demandons de veiller à ce que de tels projets ne soient pas mis en œuvre dans les écoles de la République et qu'une position officielle soit prise et tenue.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie BUISSON, Secrétaire Générale de la FERC-CGT

Jean-Marc CANON, Secrétaire Général de l'UGFF-CGT